



World Health
Organization
REGIONAL OFFICE FOR
Europe



UNECE UN
environment

EUROPEAN ENVIRONMENT
AND HEALTH PROCESS

Une meilleure santé. Un meilleur environnement. Des choix durables.

Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé Ostrava (République Tchèque), 13-15 juin 2017

Introduction

La Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de juin 2017 sera la sixième d'une série de conférences ministérielles lancée en 1989 dans le cadre du processus européen Environnement et santé. Un récapitulatif de ces conférences est présenté ci-dessous.

Récapitulatif des conférences ministérielles sur l'environnement et la santé (de 1989 à nos jours)

Conférence	Lieu	Année	Principaux résultats
Première Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé	Francfort (Allemagne)	1989	<ul style="list-style-type: none">Charte européenne de l'environnement et de la santé, 1989Création du Centre européen de l'environnement et de la santé
Deuxième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé	Helsinki (Finlande)	1994	<ul style="list-style-type: none">Lancement des plans d'action nationaux pour l'environnement et la santé (NEHAP)
Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé	Londres (Royaume-Uni)	1999	<ul style="list-style-type: none">Charte sur les transports, l'environnement et la santéProtocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux
Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé	Budapest (Hongrie)	2004	<ul style="list-style-type: none">Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe (CEHAPE)
Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé	Parme (Italie)	2010	<ul style="list-style-type: none">« Engagement à agir » sur quatre buts prioritaires régionaux et les aspects transversauxNouvelle structure de gouvernance du processus européen Environnement et santé

Les conférences ministérielles sur l'environnement et la santé offrent une plate-forme unique de politique intersectorielle qui permet de réunir les ministères de la Santé et de l'Environnement des 53 États membres de la Région européenne de l'OMS sur un pied d'égalité, ainsi que des représentants d'organisations internationales (notamment le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), d'organisations non gouvernementales de différents secteurs et de la jeunesse afin d'évaluer les priorités pour l'action politique dans le domaine de l'environnement et la santé, et de prendre des engagements stratégiques en vue de répondre à ces priorités.

Le principal résultat de ces conférences est un document politique qui est le fruit d'un processus de négociation à la fois inclusif et transparent avec les États membres et les parties prenantes. Les documents finals, qui mettent en avant l'engagement politique pris par les États membres eu égard aux priorités établies dans la Région européenne de l'OMS, sont également approuvés par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU.

Le tout dernier document final, la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé et l'« Engagement à agir », examine l'impact des politiques environnementales nationales et internationales sur la santé en Europe entre 1990 et 2010 ; recense les nouveaux défis dans le domaine de la santé et de l'environnement en se concentrant sur les aspects transversaux ; adopte des objectifs assortis d'échéances afin de réaliser des progrès dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de la pollution de l'air, des maladies liées à l'amiante et de l'instauration d'environnements sécurisés pour les enfants ; et se félicite du cadre d'action sur le changement climatique et la santé. Il renouvelle également la structure de gouvernance du processus européen Environnement et santé en instituant le Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF) et le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES). L'EHTF constitue la principale entité internationale pour la mise en œuvre et le suivi du processus européen Environnement et santé, et le CMES est l'enseigne politique et la force motrice des politiques internationales dans le domaine de l'environnement et de la santé, pour la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du processus européen Environnement et santé.

Vers un résultat politique

La Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé constituera la prochaine étape importante du processus européen Environnement et santé. Un quart de siècle après le lancement de ce processus à Francfort (Allemagne, 1989), la conférence ministérielle sera l'occasion de dresser un bilan du nouveau contexte géopolitique, socioéconomique et démographique de la Région européenne, et des nouvelles connaissances scientifiques qui sous-tendent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Santé 2020 – le cadre politique européen pour la santé et le bien-être. La sixième conférence ministérielle doit définir les priorités en matière d'environnement et de santé pour l'Europe du XXI^e siècle, et renforcer la participation des États membres et d'autres intervenants (actuels et nouveaux) au processus européen Environnement et santé, ainsi que leur engagement à cet égard.

En particulier, la sixième conférence ministérielle vise à profiter de la plate-forme offerte par le processus européen Environnement et santé afin de coordonner la mise en œuvre du Programme 2030 par rapport à certains objectifs et cibles, ainsi que celle offerte par Santé 2020 pour mettre l'accent sur les inégalités, l'amélioration de la gouvernance, la collaboration intersectorielle et l'adoption d'approches fondées sur les droits dans le but d'agir sur les principaux déterminants de la santé d'aujourd'hui.

Les États membres participant à la sixième conférence ministérielle seront invités à adopter et à signer une déclaration politique ciblée et à objectifs définis, qui a été négociée moyennant un large processus de consultation inclusif sous l'égide de l'EHTF. Cette déclaration doit comprendre un plan d'action pour sa mise en œuvre ainsi qu'un accord sur la révision des dispositions institutionnelles pour le processus européen Environnement et santé après 2017.

La déclaration et ses annexes font l'objet d'une négociation politique dans le cadre d'un processus engagé à Haïfa (Israël) en avril 2015, lors de la Réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours du processus européen Environnement et santé. Cet exercice s'articule autour de deux composantes : une série de négociations politiques et une série de consultations techniques.

- a) **Les négociations politiques** : elles sont menées sous l'égide de l'EHTF, avec l'aide de son groupe de travail spécial. La dernière réunion de négociation a eu lieu à Vienne (Autriche) les 29 et 30 novembre 2016 ; la prochaine se tiendra à Copenhague (Danemark), les 10 et 11 avril 2017. En outre, une consultation en ligne sera organisée entre février et mars 2017 dans le cadre des préparatifs de la soixante-septième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe.
- b) **Les consultations techniques** : elles s'adressent aux scientifiques, aux experts, aux intervenants et aux représentants des États membres, et portent sur les principales priorités thématiques définies par les États membres et déterminant le futur programme européen d'action en matière d'environnement et de santé. Les consultations techniques permettent de recueillir les éléments de preuve qui sous-tendent le processus de négociation politique. Elles abordent les priorités suivantes, en recensant les actions spécifiques susceptibles d'être entreprises par les États membres afin d'atteindre les objectifs fixés :
 - garantir la viabilité environnementale des systèmes de santé pour une utilisation plus efficace de l'énergie et des ressources, une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la réduction de la pollution et des déchets ;
 - garantir une utilisation de l'eau, un assainissement et une hygiène intégrés, durables et sains pour tous, en particulier dans les établissements d'enseignement et les services de santé ;
 - améliorer la qualité de l'air, le principal facteur de risque environnemental de la Région européenne, en respectant les valeurs guides de l'OMS à ce sujet ;
 - assurer la durabilité des villes et régions européennes et leur fonction de promotrices de la santé, en reconnaissant leur rôle dans la promotion du changement ;
 - réduire les risques que présentent les déchets, les sites contaminés et les produits chimiques pour la santé humaine, tout en soutenant la transition vers une économie circulaire ;
 - prendre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de leurs effets, en renforçant notamment la résilience et en reconnaissant les avantages collatéraux dans le domaine de la qualité de l'air ;
 - promouvoir la sécurité chimique et celle des alternatives non chimiques, notamment en favorisant la surveillance, ainsi que la biosurveillance humaine, de l'exposition

aux produits chimiques, en appliquant le principe de précaution, et en investissant dans l'évaluation des risques et dans la recherche afin de mieux comprendre l'exposition humaine aux substances chimiques ainsi que la charge de morbidité qui en résulte.

Dans cette déclaration, les États membres doivent s'engager à utiliser la plate-forme offerte par le processus européen Environnement et santé en vue d'appliquer le Programme 2030 et de rendre compte des progrès réalisés, ainsi qu'un mécanisme pour améliorer la mise en œuvre des engagements existants et des obligations internationales ; à terminer les tâches inachevées de la cinquième conférence ministérielle ; et à aborder les principales priorités en matière d'environnement et de santé par l'adoption d'un « ensemble de mesures » spécifiques aux pays. Celles-ci concrétiseront les promesses politiques prises au niveau national dans les buts suivants :

- a) mettre en œuvre les engagements de la sixième conférence ministérielle ;
- b) accomplir des progrès vers la réalisation des cibles spécifiques des objectifs de développement durable qui incarnent une priorité nationale ;
- c) tenir compte, dans cet ensemble de mesures, des spécificités, priorités, ressources et capacités nationales ;
- d) impliquer tous les secteurs et niveaux concernés des pouvoirs publics (national et local) qui doivent mener des actions dans ce domaine, ainsi que les acteurs non étatiques de chaque État membre ;
- e) trouver et mobiliser les ressources, et renforcer ou mettre en commun les capacités nécessaires pour appuyer l'application du plan d'action au niveau national.

Les actions spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre de « l'ensemble de mesures » s'inspireront de celles proposées dans le plan de mise en œuvre figurant en annexe de la déclaration, et tenant compte des priorités thématiques évoquées ci-dessus.

La sixième conférence ministérielle doit aussi aboutir à l'adoption d'une nouvelle structure institutionnelle simplifiée, qui doit renforcer les liens avec les processus des organes directeurs de l'OMS et de la CEE-ONU, ainsi que la collaboration entre l'OMS, la CEE-ONU et le PNUE dans la mise en œuvre des engagements pris à Ostrava.

Coordonnées des personnes à contacter pour de plus amples informations

Dr Srdan Matic
Coordinateur, Environnement et santé
Division de la politique et de la gouvernance pour la santé et le bien-être
Courriel : matrics@who.int
Tél. : +45 45 33 67 73

Francesca Racioppi
Conseillère principale en matière de politiques et de programmes
Division de la politique et de la gouvernance pour la santé et le bien-être
Courriel : racioppif@who.int
Tél. : +45 45 33 68 22